



Ville de Revel

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Création de postes et modification du tableau des effectifs titulaires**

**N° 002.11.2024**

**Rapporteur :**  
**Marielle GARONZI**

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 7 novembre 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 22
- Nombre de pouvoirs : 3
- Votants pouvoirs compris : 25

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Marie ARGENCE, Robert CLERON

Absents excusés

Annie VEAUTE a donné procuration à François LUCENA  
Pascale CONTE-DUMAS a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT  
Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Marielle GARONZI  
Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN, Mathilde LONGUEVILLE

- oOo -

Conformément aux possibilités offertes par le statut de la fonction publique territoriale, il est proposé au conseil municipal de créer les postes titulaires suivants :

- 4 postes d'adjoint technique à temps complet en vue de procéder à la stagiairisation de deux agents contractuels et pour permettre le remplacement de deux départs à la retraite,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (20h) afin de procéder à un avancement de grade.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20241115-002112024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2024  
Affichage : 15/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Sur proposition de madame Marielle GARONZI, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

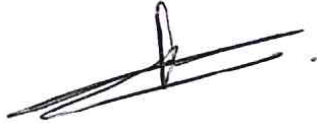
- d'autoriser monsieur le maire à constater les besoins concernés et à signer les arrêtés à intervenir,
- d'approuver le tableau des effectifs titulaires modifié.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 15 novembre 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20241115-002112024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2024  
Affichage : 15/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation